Décision n° 2019-1555
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 octobre 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 octobre 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-1555
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 octobre 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198800315	SARL GPS GROUPE PROTECTION ET SURVEILLANCE	74 CRAN GEVRIER	1 UHF
199110032	ATMN	76 ST VIGOR D'YMONVILLE	1 UHF
199504852	COMMUNE DE VESCOVATO	20 VESCOVATO	1 VHF
199600815	CTRE HOSP UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 UHF
199700983	SNEF	69 BRON	1 UHF
199900219	PANALOG	35 CHATILLON EN VENDELAIS	5 UHF
200002159	PANALOG	55 DIEUE SUR MEUSE	2 UHF
200201441	COMMUNE DE VESOUL	70 VESOUL	2 UHF
200300279	POLYCOR FRANCE	89 RAVIERES	1 UHF
200401626	NAVARRA TERRASSEMENTS SPECIAUX	33 PESSAC	1 VHF
200600287	ASSISTANCES REGIONALES AERIENNES	97 LE LAMENTIN	1 UHF
200601537	POLYCOR FRANCE	89 RAVIERES	1 UHF
200601551	POLYCOR FRANCE	89 BIERRY LES BELLES FONTAINES	1 UHF
200800640	DALKIA FRANCE	54 VELAINE EN HAYE	1 UHF
201501145	ASSISTANCES REGIONALES AERIENNES	97 LE LAMENTIN	1 UHF
201501146	ASSISTANCES REGIONALES AERIENNES	97 LE LAMENTIN	2 UHF
201600920	SAGA VEGETAL	33 CESTAS	3 UHF
201601425	CITINEA OUVRAGES FONCTIONNELS	69 VILLEURBANNE	2 UHF
201700436	WEILER	57 MARANGE SILVANGE	1 UHF
201801082	EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE	69 VILLEURBANNE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201900484	ECOMAT	50 AGNEAUX	1 UHF